

Règlement du challenge Joël Albert Bottier : Meilleur Cavalier Amateur

Article 1 : Le challenge se déroulera sur les épreuves suivantes

Ep 4 : Amateur 2 Grand prix 110, Prix de la Sellerie Padd, Ep 8 : Amateur 1 Grand prix 115, Prix Meyer Selles, Ep 13 : Amateur 1 Grand Prix 120, Prix Cheval Energy

Article 2 : Le challenge est ouvert à tous les cavaliers inscrits comme compétiteurs dans l'une de ces épreuves quelque soit le département de sa licence

Article 3 : Des points seront attribués à chaque cavalier terminant dans les 8 premiers du classement d'une épreuve de la façon suivante

Toutes les épreuves ont le même coefficient et un cavalier peut prétendre à plusieurs classements par épreuve

Les points se répartissent de la manière suivante : 10pts au 1er ; 9pts au 2é ; 8pts au 3é ; 7pts au 4é ; 6 pts au 5é ; 5 pts au 6é ; 4pts au 7é ; 3pts au 8é et 2 pts aux prix créés

Le classement final sera défini par le cumul des points obtenus par le cavalier (ière) durant les 3 jours de compétition.

Article 4 : Le cavalier ayant cumulé le plus de points se verra décerner le titre de meilleur cavalier(ière) du concours et recevra une paire de bottes Joel Albert d'une valeur de 980 Euros, le 2ème une paire de boots Joel Albert d'une valeur de 350 Euros et le 3ème un coffret d'une valeur de 150 Euros

Article 5 : Tout litige sera étudié par le président de jury et sa décision s'imposera de fait